

Enquête Publique du 16 janvier au 16 février 2023

# CONCLUSIONS

Abrogation des  
cartes communales

Communauté de communes  
Cœur de Charente

Commission d'enquête  
Jean-Pierre CHAGNON  
Gilbert GERMANEAU    Alain TEQUI

Au terme de l'enquête publique, le projet d'abrogation des cartes communales sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire avant transmission à Madame la Préfète de Charente pour abrogation par arrêté préfectoral.

L'abrogation des cartes communales consiste à supprimer, tous les effets de ces documents, seul le PLUi de la CC Cœur de Charente une fois approuvé sera le document d'urbanisme applicable sur les 51 communes du territoire.

Suite à l'enquête publique unique ouverte qui s'est déroulée du lundi 16/01/2023 au jeudi 16/02/2023, la commission d'enquête certifie le respect des dispositions réglementaires, le déroulement réalisé dans de bonnes conditions, la régularité des moyens d'information du public mise en œuvre, la mise à disposition du dossier complet dans les communes où ont eu lieu les permanences.

La commission d'enquête a pu noter l'absence d'observation du public ou courrier sur l'abrogation des 5 cartes communales : Aussac-Vadalle- Chenon-Tourriers Villejoubert- Xambes. Aucune contestation n'a été soulevée.

La commission d'enquête émet un **AVIS FAVORABLE** à l'abrogation des cinq cartes communales sous réserve de l'acceptation du PLUI.

Fait à CONFOLENS, Le 7 mars 2023

La commission d'enquête

Jean-Pierre CHAGNON

Gilbert GERMANEAU

Alain TEQUI

